

Agriate

Bilan du projet de territoire

mai 2017

Présentation de la démarche de bilan

Le projet de territoire a été approuvé fin 2008 après une vaste concertation. Signé par les communes, le Département et le Conservatoire, il engage ces derniers à la mise en œuvre d'une gestion et d'une valorisation exemplaire de l'Agriate. Il a été complété en 2010 par un projet d'aménagement qui précise les travaux à mettre en œuvre pour sécuriser et conforter les accès et le patrimoine de l'Agriate dans le respect de l'esprit des lieux.

Entre 2009 et aujourd'hui, le projet s'est concrétisé et a fait évoluer la gestion, les pratiques et l'amélioration du paysage. De nombreuses actions ont été menées. Il a donc fait les preuves de sa pertinence.

Pour autant, les usages ont évolué. Il était donc opportun de dresser un bilan pour redynamiser et réactualiser ce projet au regard des changements opérés sur le territoire.

Objectifs et méthode pour la participation des acteurs au bilan

Comme lors de la concertation initiale, le Conservatoire et le Département ont souhaité être accompagnés par une expertise externe. En l'occurrence, Charlotte Michel les accompagnera à nouveau dans ce travail d'évaluation du chemin parcouru. Une démarche participative permettra d'impliquer les acteurs du territoire pour mener ce bilan en lien avec les acteurs publics.

Cette démarche s'organise autour de 4 ateliers thématiques, précédés de la passation d'un questionnaire. Les organes de gouvernance –comité directeur et comité consultatif- sont réunis au lancement et à la fin du processus de concertation.

2017

Juin	Été	Octobre	Novembre
Comité directeur et comité consultatif	Passation du questionnaire	4 ateliers	Comité directeur et comité consultatif

Un projet en quatre principes : bilan des actions

Le projet de territoire s'organise en quatre grands principes :

- le premier veille à la conservation du patrimoine naturel et culturel et à la connaissance
- le second s'assure d'un bon accueil du public sur le site tout en conservant l'esprit des lieux
- le troisième vise à construire des partenariats durables avec les acteurs du territoire
- enfin le quatrième donne des principes aux gestionnaires pour guider leurs actions.

Ces quatre grands principes réunissent des intentions. Certaines sont détaillées en éléments de projet et d'actions dans le plan d'aménagement (voir figure 1).

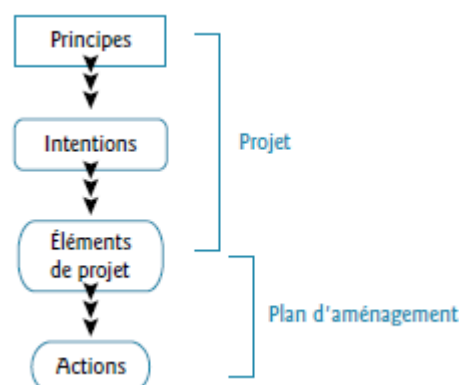


Figure 1 : organisation du projet de territoire

Premier principe : des richesses naturelles et culturelles à préserver, à mieux connaître et à partager

Les avancées du projet

La protection du site s'appuie sur un cadre réglementaire qui a légèrement évolué depuis 2008 (p.20 du projet de territoire). Les évolutions concernent :

- d'une part le foncier : nouvelles acquisitions par le Conservatoire du littoral et attribution de la gestion du domaine public maritime (DPM) au large des plages du Lotu et de Saleccia en 2008 et 2015,
- d'autre part les zonages de protection : extension du « site Natura 2000 Agriates » en mer (zone spéciale de conservation FR9400570), arrêté en août 2011 ; projet en cours de classement du site archéologique du Monte Revincu au titre des monuments historiques.

En parallèle, des grands travaux d'aménagement et des mesures de protection ont été mis en place pour juguler la circulation motorisée ou piétonne sur la bande littorale : fermeture des pistes illégales, mesures de protection des dunes à genévriers et aménagement de sentiers piétons.

La dépollution du site du Monte Revincu est en cours par l'armée et une mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du site archéologique va être engagée.

Des bâtis patrimoniaux ont été restaurés à proximité des lieux d'accueil du public et le long des voies de circulation (Saleccia, Locu Pianu) ou pour le projet agro-pastoral de Monticellacciu (maison des chevriers). Deux bâtiments à valeur historique et paysagère ont été entièrement rénovés pour l'accueil du public : l'ancienne maison cantonnière de Baccialu et le sémaphore de la Mortella.

De nouvelles connaissances ont été réunies en mer par un état des lieux des milieux marins dans les zones couvertes par le DPM attribué au Conservatoire (baies de Saleccia et Lotu, anse de Peraldu).

Les études et les suivis scientifiques se poursuivent : étude post incendie de l'avifaune des maquis, suivis des chiroptères et des mares temporaires, etc.

Des actions d'information et de sensibilisation à l'environnement ont été menées à destination du grand public et des scolaires (journées européennes du patrimoine, journées de l'Agriate, Trophées du Développement Durable, etc).

Les difficultés rencontrées

L'aménagement de la piste de l'ouest a connu quelques déconvenues avec les propriétaires de l'enclave privée des Terriccie. La création sur le domaine du Conservatoire d'une piste de contournement de cette propriété privée a été nécessaire. Un contentieux est en cours avec ces propriétaires sur leur demande de servitude.

Les éléments à réactualiser

La création du parc naturel marin (PNM) du Cap Corse et de l'Agriate va permettre d'engager des études plus approfondies sur les milieux marins, de conduire la coordination des acteurs de la mer et à terme de mettre en place des mesures de gestion sur la partie marine. Le projet de territoire de l'Agriate devra être réactualisé au regard du futur plan de gestion du PNM.

Un document d'objectif du site Natura 2000 qui recouvre le domaine du Conservatoire doit être élaboré.

Les actions d'information et de communication ont été menées durant les premières années du projet. Puis elles se sont en partie essouffées. L'animation du projet de Territoire demande à être étoffée pour répondre à l'attractivité du site (voir troisième principe).

La conservation des paysages n'est pas clairement énoncée dans le projet (sauf pour la route de l'Agriate), même si elle est sous-jacente à de nombreuses intentions et mesures de protection et fonde les principes du plan d'aménagement. Une démarche spécifique pourrait être engagée pour veiller à ne pas banaliser les paysages de l'Agriate notamment avec la prolifération de publicité le long de la route D81. Le classement du site (au titre de la Loi de 1930) pourrait être une première étape.



Photo 1 : RD 81 : panneaux à l'entrée de l'actuelle piste de Saleccia

Second principe : un vaste espace d'émotion et d'évasion ouvert à la découverte et au rêve

Les avancées du projet

Les anciens délaissés routiers entre la plage d'Ostriconi et celle de Losari ont été aménagés comme belvédères offrant des points de vue remarquables sur la côte.

Le site balnéaire de Saleccia - Lotu a été en partie aménagé pour favoriser un accueil du public confortable et sécurisé tout en valorisant le paysage et le patrimoine bâti traditionnel : des plans de balisage pour la baignade, des liaisons piétonnes et un aménagement de la pinède de Saleccia ont été mis en place, un ponton d'accostage a été installé au Lotu en 2008.

Un poste de secours a été mis en place sur la plage de l'Ostriconi par la communauté de communes.

Un projet d'aménagement de la piste de Saleccia est au stade d'avant projet avec une maîtrise d'ouvrage conjointe entre les communes et le Conservatoire du littoral. L'acquisition de parcelles foncières, le tracé d'un sentier pour piétons et cavaliers sur une assise indépendante de la piste et l'aménagement de zones de stationnement à l'entrée de la piste permettront de mettre en place un dispositif de gestion des flux pour faire face à la fréquentation estivale.



Photo 2 : vue d'avion de la piste de Saleccia et ses diverticules

Les paillers de Ghignu ont fait l'objet de travaux d'aménagement (aire de stationnement, adduction d'eau potable) et un projet de rénovation est en préparation.

Le Sémaphore de la Mortella a été rénové et se prête à des visites accompagnées. Le site d'Ifana a fait l'objet de différentes études (architecturales, agricoles, ressource en eau, paysage, etc), afin d'imaginer le retour d'une activité agro-pastorale.

Les pistes de l'ouest ont été reprises pour une circulation de véhicules tout terrain. Elles sont finalement ouvertes toute l'année, le projet initial prévoyant de les fermer en été au grand public. Les flux de véhicules sont canalisés sur les pistes, les accès au littoral ont été fermés et sont en cours de cicatrisation. Seuls des cheminements piétons et équestres sont autorisés le long du littoral.

Le sentier littoral est régulièrement entretenu. Certains tronçons ont été repris pour faciliter la circulation des chevaux et améliorer la sécurité des usagers. De nouveaux sentiers ont été ouverts sur la partie ouest du site pour permettre des boucles entre l'Ostriconi et Locu Pianu.

Plus de 50 km de sentier sont à présent ouverts au public.

Des documents d'information sont édités chaque année ; un site internet - www.agriate.org créé en 2008 - diffuse les informations principales et une signalétique sous forme de panneaux est installée aux principaux points d'accès du site.

Les difficultés rencontrées

Les moyens pour l'animation sociale et culturelle et la communication sont insuffisants : la lettre d'information n'est plus éditée, les événements culturels (expositions, conférences, randonnées découvertes) se sont ralentis.

Les éléments à réactualiser

Il faudra reprendre les arrêtés relatifs à la circulation des véhicules sur les pistes pour les mettre à jour, éditer des modes d'emplois du site au regard des règles définies par ces arrêtés : choix retenus pour la sécurité incendie, modalités de gestion de la piste de Saleccia et des lieux d'accueil du public, etc.

Troisième principe : un projet ouvert aux activités économiques et favorisant le lien social

Les avancées du projet

Une charte des bons usages de l'Agriate a été mise en place de 2010 à 2012 avec une trentaine de signataires et les communes. Le dispositif a été évalué en 2015.

Une journée de l'Agriate a été organisée annuellement de 2008 à 2013. Des partenariats ont été développés avec les offices du tourisme.

Des conventions ont été signées avec chacun des exploitants agricoles de l'Ostriconi et de Monticellacciu.

La réserve de chasse de Terricie a été supprimée.

Les difficultés rencontrées

La gestion des parcelles pastorales sur Saleccia à travers une association foncière pastorale n'a pas pu aboutir. La convention agricole avec l'éleveur de la plaine de Saleccia n'a pas pu être mise en place.

La question du bétail errant reste sans solution et pose des problèmes aigus de sécurité notamment le long du sentier littoral.

Les éléments à réactualiser

La charte n'a pas été reconduite depuis 2012 alors que les signataires étaient satisfaits de la démarche lors de son évaluation en 2015 par le Département.

Il faudra examiner l'utilité de renouveler le dispositif ou d'étudier des alternatives afin de maintenir un lien avec les socioprofessionnels œuvrant dans l'Agriate et de continuer à les engager dans une démarche de durabilité économique et environnementale.



Photo 3 : des vaches et des taureaux divaguent dans l'Agriate, comme celui-ci sur le sentier littoral entre Ghignu et Saleccia.

Quatrième principe : une gestion dynamique adaptée à la complexité et à l'ampleur du site et du projet

Les avancées du projet

Un dispositif de gouvernance a été mis en place avec un comité directeur et un comité consultatif. Ces derniers se sont réunis aux dates suivantes : février 2009, février 2010, janvier 2011, mai 2012, mai 2013, juin 2015.

Un plan d'aménagement a été adopté en 2010.

La charte des bons usages de l'Agriate a été mise en place et a mobilisé les acteurs socio-professionnels du territoire (cf. paragraphe sur le troisième principe). Les liens avec la population locale ont été dynamiques jusqu'en 2013 par des événements comme la journée de l'Agriate (2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013) et le bulletin d'information (5 numéros, le dernier en août 2012), ou encore le site internet toujours en activité.

Les conventions avec les agriculteurs sont mises à jour.

Les agents départementaux ont été formés et sont commissionnés et assermentés pour faire respecter la réglementation sur l'accès et les usages sur le domaine du Conservatoire du littoral. Ils participent à l'éducation des jeunes publics. Des opérations conjointes de police sont menées avec la gendarmerie et l'ONCFS.

Les moyens logistiques à la disposition des agents ont été renforcés avec le renouvellement des véhicules et l'acquisition d'un bateau.

Un dispositif de fermeture du massif est en place chaque été les jours de fort risque incendie en liaison avec la Préfecture. Des patrouilles équestres de surveillance sont renouvelées chaque été.

L'installation d'écompteurs à Saleccia et sur le sentier littoral permet de suivre la fréquentation terrestre.

Les difficultés rencontrées

Les moyens en personnel semblent aujourd'hui insuffisants pour faire face à l'ampleur du projet ; un essoufflement en termes d'animation territoriale, l'absence de renforts saisonniers pour informer et accueillir les visiteurs se font ressentir.

Les éléments à réactualiser

Le suivi de la fréquentation maritime pourra être redéfini dans le cadre du plan de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Les partenariats avec les communautés de communes devront être réactualisés au regard de la réorganisation de ces dernières.

Les moyens de gestion et d'animation sont appelés à être redéfinis dans le cadre de la nouvelle collectivité de Corse.

